CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Calixa-Lavallée tenue à la Salle multifonctionnelle du 771 chemin de la Beauce le 6 octobre 2026, à compter de 19h00.

Sont présents :

Madame la conseillère Emmanuelle Courville ainsi que Messieurs les conseillers Mathieu Champagne, Francis Adam, Daniel Jacques et Steve Bissonnette formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Daniel Plouffe.

Madame Pénélope Larose, directrice générale et greffière-trésorière, assure le greffe.

Est absent :

Monsieur le conseiller Bruno Napert.

1- OUVERTURE DE LA SESSION

Monsieur le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2026-10-83

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Francis Adam, appuyé par la conseillère Emmanuelle Courville et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté, tel que présenté.

ADOPTÉE

1- Ouverture de la séance et constat de quorum

2- Lecture et adoption de l'ordre du jour

3- Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er septembre 2026

4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

   a) Affaires découlant de la séance ordinaire du 1er septembre 2026 : suivi
   b) Lecture et adoption des comptes
   c) Dépôt des documents
   d) Approbation du budget 2027 de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent – Adoption
   e) Entente intermunicipale relative à la fourniture de services de prévention incendies – Adoption
   f) Demande au ministère des transports et de la mobilité durable visant la priorisation des travaux de réfection de l'autoroute 30 entre Calixa-Lavallée et Sorel-Tracy – Adoption
   g) Demande au ministère des transports et de la mobilité durable pour l'aménagement d'une halte routière afin de mettre en place une aire d'attente pour les camions desservant le port de Contrecœur – Adoption
   h) Don à Opération Nez rouge Contrecoeur – Adoption

5- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES

   a) Rapport du représentant

6- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES

   a) Rapport du représentant

7- VOIRIE ET AQUEDUC

   a) Rapport du représentant
   b) Remplacement d'un compteur d'eau et mise à niveau - Adoption

8- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

a) Rapport du représentant
b) Démolition d'un bâtiment accessoire – Adoption

9- ENVIRONNEMENT

a) Rapport du représentant

10- CULTURE ET PATRIMOINE

a) Rapport du représentant

11- LOISIRS

a) Rapport du représentant

12- AUTRES DOSSIERS

13- CORRESPONDANCE

14- PÉRIODE DE QUESTION

15- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2026-10-84 **3- LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1ER SEPTEMBRE 2026**

Il est proposé par le conseiller Daniel Jacques, appuyé par le conseiller Mathieu Champagne et unanimement résolu :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 1er septembre 2026.

ADOPTÉE

4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

a) Affaires découlant de la séance ordinaire du 1er septembre 2026

La directrice générale mentionne que le suivi des décisions découlant de la séance a été effectué.

b) Lecture et adoption des comptes

CONSIDÉRANT le dépôt des comptes payés et à payer du 2 septembre au 6 octobre 2026 au montant de 148 568,87 $;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Steve Bissonnette, appuyé par le conseiller Francis Adam et unanimement résolu :

QUE la liste des comptes en date du 6 octobre 2026 au montant de 148 568,87 $ soit approuvée.

ADOPTÉE

c) Dépôt des documents

Il n'y a aucun document à déposer.

d) Approbation du budget 2027 de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent – Adoption

2026-10-85 **CONSIDÉRANT QUE** le 22 septembre 2026, le Conseil d'Administration de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent a adopté son budget pour l'exercice financier 2027 ;

CONSIDÉRANT QU'une copie de ce budget a été transmise à la Municipalité de Calixa-Lavallée ;

CONSIDÉRANT QUE ce budget doit être soumis pour approbation à chacune des organisations municipales membres de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mathieu Champagne, appuyé par la conseillère Emmanuelle Courville et unanimement résolu :

D'APPROUVER le budget 2027 de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent, tel qu'adopté par son Conseil d'Administration le 22 septembre 2026 ;

ADOPTÉE

e) Entente intermunicipale relative à la fourniture de services de prévention incendies – Adoption

2026-10-86

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Calixa-Lavallée souhaite poursuivre le partage des services en prévention des incendies avec la Ville de Contrecœur et la Municipalité de Verchères ;

CONSIDÉRANT QUE l'entente prévoit notamment la fourniture par la Ville de Contrecœur des services d'un préventionniste ainsi que des services requis en matière de prévention des incendies ;

CONSIDÉRANT QUE l'entente est d'une durée de cinq (5) ans, débutant rétroactivement le 1er janvier 2026 et se terminant le 31 décembre 2030 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Daniel Jacques, appuyé par le conseiller Francis Adam et unanimement résolu :

D'APPROUVER l'*Entente intermunicipale relative à la fourniture de services de prévention des incendies* à intervenir entre la Ville de Contrecœur, la Municipalité de Verchères et la Municipalité de Calixa-Lavallée ;

D'AUTORISER le maire et la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Calixa-Lavallée, ladite entente ainsi que tout document nécessaire afin d'y donner plein effet.

ADOPTÉE

f) Demande au ministère des transports et de la mobilité durable visant la priorisation des travaux de réfection de l'autoroute 30 entre Calixa-Lavallée et Sorel-Tracy – Adoption

2026-10-87

CONSIDÉRANT QUE l'autoroute 30 constitue un axe de transport stratégique pour les déplacements des citoyens, le transport des marchandises et le développement économique de la région, notamment en raison du projet d'expansion portuaire à Contrecœur ;

CONSIDÉRANT l'état de détérioration observé sur certains segments de la chaussée de l'autoroute 30 entre Calixa-Lavallée et Sorel-Tracy ;

CONSIDÉRANT QUE cette situation soulève des préoccupations quant à la sécurité des usagers, au confort de la circulation ainsi qu'à la pérennité des infrastructures routières ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de formuler une demande auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable afin que les travaux requis soient réalisés dans les meilleurs délais ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Calixa-Lavallée estime que la situation actuelle commande une intervention prioritaire du gouvernement du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Marguerite-D'Youville a adopté, le 20 août 2026, la résolution numéro 2026-08-217 afin de demander au ministère des Transports et de la Mobilité durable de prioriser les travaux de réfection de l'autoroute 30 entre Calixa-Lavallée et Sorel-Tracy ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Steve Bissonnette, appuyé par le conseiller Mathieu Champagne et unanimement résolu :

D'APPUYER la résolution numéro 2026-08-217 adoptée par la MRC de Marguerite-D'Youville ;

DE DEMANDER au ministère des Transports et de la Mobilité durable :

- **DE PRIORISER** la planification et l'exécution des travaux visant à améliorer l'état de la chaussée de l'autoroute 30 entre Calixa-Lavallée et Sorel-Tracy, et ce, dans les deux directions ;

- **D'ACCÉLÉRER** la réalisation des travaux nécessaires afin d'assurer des conditions de circulation sécuritaires et adéquates pour l'ensemble des usagers ;

- **DE TRANSMETTRE** un état de la situation concernant les interventions prévues à court, moyen et long terme sur ce tronçon;

- **DE MAINTENIR**, dans l'intervalle, les interventions d'entretien requises afin d'assurer la sécurité des usagers jusqu'à la réalisation des travaux de réfection.

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution à la MRC de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE

g) Demande au ministère des transports et de la mobilité durable pour l'aménagement d'une halte routière afin de mettre en place une aire d'attente pour les camions desservant le port de Contrecœur – Adoption

2026-10-88

CONSIDÉRANT QUE le projet d'expansion du Port de Montréal à Contrecœur constitue une infrastructure stratégique pour le développement économique du Québec et de la région ;

CONSIDÉRANT QUE la mise en service du terminal portuaire de Contrecœur entraînera une augmentation significative de la circulation des véhicules lourds sur le réseau routier ;

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer une gestion efficace des flux de camions desservant les installations portuaires afin de limiter les impacts sur la sécurité routière, la fluidité de la circulation et la qualité de vie des citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE les camions qui se rendront au Port de Montréal à Contrecœur devront à l'occasion arriver à des heures fixes, ce qui peut représenter une contrainte pour certains camionneurs provenant de régions éloignées ;

CONSIDÉRANT QU'une halte routière spécialement aménagée près de la sortie de l'autoroute 30 desservant le Port permettrait d'offrir un lieu sécuritaire pour l'attente et le stationnement temporaire des camions ainsi que de faciliter la coordination des mouvements de camions à destination ou en provenance du Port de Contrecœur ;

CONSIDÉRANT QU'il serait possible de revoir la configuration de la pesée routière de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ), située au kilomètre 110 de l'autoroute 30, afin d'y aménager une aire d'attente ;

CONSIDÉRANT QU'UN tel aménagement contribuerait à réduire le nombre de camions devant se stationner dans les environs du Port de Montréal à Contrecœur, tout en favorisant une meilleure cohabitation entre les activités de transport de marchandises et les autres usagers de la route ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Marguerite-D'Youville a adopté, le 20 août 2026, la résolution numéro 2026-08-218 afin de demander au ministère des Transports et de la Mobilité durable d'étudier et de mettre en œuvre l'aménagement d'une telle halte routière ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mathieu Champagne, appuyé par le conseiller Steve Bissonnette et unanimement résolu :

D'APPUYER la résolution numéro 2026-08-218 adoptée par la MRC de Marguerite-D'Youville ;

DE DEMANDER au ministère des Transports et de la Mobilité durable d'étudier et de mettre en œuvre l'aménagement d'une halte routière destinée à l'accueil, à l'attente et à la gestion des camions desservant le Port de Contrecœur ;

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution au ministre des Transports et de la Mobilité durable, à la députée de Verchères, à la MRC de Marguerite-D'Youville, aux municipalités concernées ainsi qu'au Port de Montréal.

ADOPTÉE

h) Don à Opération Nez rouge Contrecoeur – Adoption

2026-10-89 **CONSIDÉRANT** l'importance des services rendus par Opération Nez rouge en matière de sécurité routière et de prévention de la conduite avec les facultés affaiblies, et ce, annuellement sur l'ensemble du territoire ;

CONSIDÉRANT la tenue de l'édition 2026 d'Opération Nez rouge Contrecœur ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Emmanuelle Courville, appuyée par le conseiller Francis Adam et résolu à l'unanimité :

DE VERSER à Opération Nez rouge Contrecœur un don d'un montant de cent cinquante dollars (150 $) dans le cadre de l'édition 2026.

ADOPTÉE

5- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES

a) Rapport du représentant

Le conseiller Mathieu Champagne informe les citoyens que la salle multifonctionnelle est très en demande pour la période des Fêtes. Quelques dates sont toutefois encore disponibles. Les citoyens qui souhaitent y tenir une rencontre familiale ou tout autre événement sont invités à réserver rapidement.

6- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES

a) Rapport du représentant

Le conseiller Daniel Jacques rappelle aux citoyens qu'avec l'arrivée du temps plus froid et la remise en fonction des appareils de chauffage, il est important de faire inspecter et entretenir les appareils de chauffage ainsi que les cheminées afin de réduire les risques d'incendie et d'intoxication au monoxyde de carbone. Il invite également les citoyens à faire preuve de prudence et de courtoisie sur les routes en cette période de récoltes. La présence accrue de machinerie agricole et de véhicules lourds nécessite une vigilance particulière et un partage sécuritaire de la route entre tous les usagers, notamment les automobilistes, les agriculteurs et les cyclistes.

7- VOIRIE ET AQUEDUC

a) Rapport du représentant

Le conseiller Steve Bissonnette informe les citoyens que des travaux de voirie débuteront la semaine du 19 octobre sur le territoire de la Municipalité, notamment pour la réfection de certains ponceaux et de portions de la chaussée. Il invite les citoyens à faire preuve de prudence à l'approche des zones de travaux et à respecter la signalisation qui sera mise en place.

b) Remplacement d'un compteur d'eau et mise à niveau – Adoption

2026-10-90 **CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité doit procéder au remplacement du compteur d'eau et à la mise à niveau des installations situées dans le trou d'homme sur le chemin du Second-Ruisseau ;

CONSIDÉRANT QUE le compteur d'eau actuellement en place, d'un diamètre de 1 pouce, doit être remplacé par un compteur d'eau de 4 pouces afin d'adapter les installations à la tuyauterie existante et de corriger la situation à l'origine du bris ;

CONSIDÉRANT le devis D26-065, daté du 1er octobre 2026, soumis par Service de Plomberie Philaudace, au montant de 10 500,00 $ plus les taxes applicables, pour la réalisation des travaux requis ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Steve Bissonnette, appuyé par la conseillère Emmanuelle Courville et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER à Service de Plomberie Philaudace le contrat pour le remplacement du compteur d'eau et la mise à niveau des installations situées en face sur le chemin du Second-Ruisseau, conformément au devis D26-065, pour un montant de 10 500,00 $ plus les taxes applicables, soit 12 072,38 $ taxes incluses ;

D'AUTORISER la directrice générale à signer tout document requis et à effectuer les dépenses nécessaires à l'exécution du contrat ;

D'AUTORISER le financement de cette dépense à même le surplus accumulé affecté aux infrastructures (poste budgétaire 59-110-00-001).

ADOPTÉE

8- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

a) Rapport du représentant

Le conseiller Bruno Napert étant absent le Maire rappelle aux citoyens que la période automnale marque le retour des abris d'auto temporaires. Il invite les citoyens à s'assurer que leur installation respecte la réglementation municipale, notamment en ce qui concerne la période autorisée, leur emplacement et les distances à respecter par rapport à la voie publique.

b) Demolition d'un bâtiment accessoire – Adoption

2026-10-91

CONSIDÉRANT QUE M. Luc Jacques a déposé une demande visant à obtenir l'autorisation de démolir le bâtiment accessoire situé au 610, chemin de la Beauce conformément au Règlement 331 portant sur la démolition des immeubles ;

CONSIDÉRANT QUE ce bâtiment accessoire figure sur la liste des bâtiments patrimoniaux ;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment présente des signes de détérioration et que les photographies soumises démontrent notamment que son plancher est pourri à plusieurs endroits ;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur indique que le bâtiment s'affaisse, occasionnant notamment le gondolement de la tôle à certains endroits, et ce, malgré les travaux d'entretien effectués au fil du temps ;

CONSIDÉRANT QUE depuis l'arpentage réalisé en 2023, il appert que le bâtiment accessoire est implanté directement sur la ligne séparative de deux lots distincts ;

CONSIDÉRANT QUE cette situation constitue également une contrainte advenant la vente distincte de l'un ou l'autre des terrains ;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de la démolition, l'emplacement sera remis en état et gazonné ;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur prévoit conserver les matériaux pouvant être réutilisés et acheminer les autres matériaux à l'écocentre ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de la demande ainsi que des documents soumis à son soutien ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun d'autoriser la démolition demandée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Daniel Jacques, appuyé par le conseiller Francis Adam et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal autorise la démolition du bâtiment accessoire.

ADOPTÉE

9- ENVIRONNEMENT

a) Rapport du représentant

Le conseiller Francis Adam rappelle aux citoyens que les feuilles mortes et autres résidus verts ne doivent pas être déposés dans le bac brun et les invite à profiter des collectes de résidus verts prévues à cet effet. Il rappelle également l'importance de ne pas déposer de feuilles, de branches ou d'autres résidus dans les fossés et les cours d'eau afin d'assurer le bon écoulement des eaux et de contribuer à la protection de l'environnement. Enfin, il informe les citoyens que les arbres tombés dans le cours d'eau situé près de la propriété municipale, à proximité de la patinoire, ont récemment été retirés.

10- CULTURE ET PATRIMOINE

a) Rapport du représentant

La conseillère Emmanuelle Courville informe les citoyens que des livres commémoratifs soulignant le 100e anniversaire de la Municipalité sont disponibles gratuitement. Les citoyens intéressés sont invités à venir chercher leur exemplaire à l'hôtel de ville.

11- LOISIRS

a) Rapport du représentant

Le conseiller Mathieu Champagne informe les citoyens que les travaux de réaménagement du parc Arthur-Bouvier sont en cours et progressent bien. Il mentionne également que la reprise des travaux au parc Calixa-Lavallée est prévue vers la fin du mois d'octobre.

12- AUTRES DOSSIERS

Il n'y a aucun autre dossier.

13- CORRESPONDANCE

Il n'y a aucune correspondance.

14- PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire ouvre une période de questions pour le public :

1. Ayala Peer, 573, chemin de la Beauce : Elle mentionne que certaines activités tenues à la Société d'agriculture du comté de Verchères occasionnent des nuisances sonores qui affectent la quiétude du secteur. Elle demande s'il serait possible de déplacer l'entrée des véhicules vers un autre emplacement à l'avant du terrain et suggère que la SACV établisse des règles concernant le bruit à l'intention de ses locataires. Elle soulève également la vitesse élevée de certains tracteurs circulant dans le secteur et demande au conseil d'évaluer la possibilité d'installer des dispositifs de ralentissement de la circulation devant sa propriété.

15- <u>LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE</u>

2026-10-92 L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Daniel Jacques appuyé par le conseiller Mathieu Champagne et unanimement résolu que la présente session soit levée à 19h30.

ADOPTÉE

_____
Daniel Plouffe
Maire

L'assemblée est close.

Je, Daniel Plouffe, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

_____
Daniel Plouffe
Maire

Je, _____, directrice générale et greffière-trésorière, certifie que les dépenses autorisées dans cette séance ont des crédits suffisants.

_____
Pénélope Larose
Directrice générale et greffière-trésorière